

Compte rendu de séance

Séance du 29 Novembre 2021

L' an 2021 et le 29 Novembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,La Mairie sous la présidence de
MORIN Claude Maire

Présents : M. MORIN Claude, Maire, Mmes : FERLAND Nathalie, MORIN Andréa, TRIFFAULT Nicole, MM :
BEAUFILS Patrick, DUBOIS Thierry, LELIEVRE Stéphane, RICORDEAU Pierre

Absent: HOCQUE Alain,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 22/11/2021

Date d'affichage : 22/11/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Mamers
le : 30/11/2021

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. LELIEVRE Stéphane

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

AMENAGEMENT DU BOURG - DE2021-046
TARIFS COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR - DE2021-047
SUBVENTION ANNUELLE AU BUDGET D'ASSAINISSEMENT - DE2021-048
DECISION MODIFICATIVE POUR INSUFFISANCE DE CREDITS AU COMPTE 1641 (EMPRUNTS) - DE2021-049
DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2022 - DE2021-050
DEMANDES DE SUBVENTION - DE2021-051
DEMANDE DE PARTICIPATION SCOLAIRE - DE2015-052

AMENAGEMENT DU BOURG

réf : DE2021-046

Monsieur Claude MORIN, Maire, présente au Conseil dans le cadre du débat d'orientation budgétaire le projet de poursuivre l'aménagement du bourg et de l'esplanade dans la continuité des travaux réalisés cette année avec la pose de bancs, de tables, de pots de fleurs, de suspensions et de poubelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Mr MORIN et décide

d'allouer un budget de 10 000€ pour le budget 2022 afin de poursuivre l'aménagement du centre-bourg.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude, Maire, pour signer le devis et tous documents s'y rapportant.

unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

réf : DE2021-047

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2223.13 et suivants;

Vu la loi n°2008-1530 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire;

Vu les lois et règlements concernant le régime des concessions dans le cimetière;

Vu la délibération du 04 octobre 2016 portant sur la révision des tarifs municipaux et notamment ceux des concessions ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs des concessions;

Le Conseil municipal DECIDE de fixer ainsi qu'il suit à compter du 01/01/2022 les tarifs suivants:

- **Acquisition d'une case /columbarium: 2 200€ (50 ans)**
- **Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir: 600€**

unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION ANNUELLE AU BUDGET D'ASSAINISSEMENT

réf : DE2021-048

Monsieur MORIN, Maire, informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'attribuer la subvention annuelle prévue au budget primitif des budgets de la commune et d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention annuelle allouée au Budget Assainissement pour l'année 2021 soit 6 000€ (compte 6573).

unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

DECISION MODIFICATIVE POUR INSUFFISANCE DE CREDITS AU COMPTE 1641 (EMPRUNTS)

réf : DE2021-049

Monsieur Claude MORIN, Maire, propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative pour insuffisance de crédit au compte 1641- Emprunts en euros sur le budget Commune :

Section d'Investissement :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (Investissement).

+2 000€ au compte 1641 Emprunts en Euros

Chapitre 020 – Dépenses imprévues (Investissement).

-2 000 € au compte 020 Dépenses imprévues

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour.

unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2022

réf : DE2021-050

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour l'année 2022, les projets susceptibles d'être éligibles sont :

1 – Installation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir dans le cimetière de NOUANS

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	6 115.415€
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	6 115.415€
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	12 230.83€ HT

**(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

2- Premier achat de mobilier urbain dans le cadre de l'aménagement de l'Esplanade du Puits et de la Cheminée

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	3 291.89€
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	3 291.89€
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	

Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	6 583.79€ HT

**(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DETR, DSIL, DSIL relance et/
ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2022,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDES DE SUBVENTION

réf : DE2021-051

Monsieur MORIN, Maire, informe le Conseil Municipal des demandes de subventions et participations pour l'année 2021, et s'engage à inscrire au budget primitif les crédits nécessaires :

- Section Athlétisme de BONNETABLE
- Le Bleuet de France
- Indemnités pour le gardiennage de l'Eglise
- Centre de formation d'Apprentis pour LEPELTIER-LERAT Maxence

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

Subventions refusées :

- Section Athlétisme de BONNETABLE

Subventions acceptées :

- Le Bleuet de France (50€)
- Indemnités pour le gardiennage de l'Eglise (120.97€)
- Centre de formation d'Apprentis pour LEPELTIER-LERAT Maxence (50€)

Cette somme est inscrite au compte 6574 du budget primitif 2021.

unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE PARTICIPATION SCOLAIRE

réf : DE2015-052

Monsieur MORIN, Maire, informe le Conseil Municipal des demandes de subventions et participations pour l'année 2021, et s'engage à inscrire au budget primitif les crédits nécessaires :
Le conseil municipal après en avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

- **Frais de fonctionnement Ecole publique de JOUE L'ABBE de 380€**
pour l'enfant GOSNET Dayan
Cette somme est inscrite au compte 6573 du budget primitif 2021

unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

- Les projets d'investissement 2022 vont se concentrer sur la rénovation de la toiture de la grange, la pose du columbarium ainsi que l'aménagement urbain du bourg et de l'esplanade.
- Concernant l'esplanade, les arbres vont être plantés cette semaine et les jeux seront installés début 2022.
- La messe de Noël aura lieu le samedi 18/12/2021 à 16h30. Il n'y aura pas de crèche mais une chorale.
- L'arrivée du Père Noël se fera le dimanche 19/12/2021.
- Les colis des enfants tout comme ceux des anciens seront distribués courant décembre.

En mairie, le 02/12/2021
Le Maire
Claude MORIN